Chenilles processionnaires : mieux les connaître, mieux les combattre

Ce mardi, Fredon et l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté organisent à Dole la première édition régionale de la journée nationale des chenilles processionnaires. Élus et collectivités locales sont invités à mieux connaître cet insecte urticant, classé nuisible depuis 2022.

u même titre que l'ambroisie, la chenille processionnaire du pin et celles du chêne sont classées, depuis 2022, parmi les espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine. En Franche-Comté, elles sont présentes depuis plus de 15 ans explique Émilie Leboucher. chargée de mission santé du végétal au sein de la Fredon Bourgogne Franche-Comté. « Une présence principalement liée au réchauffement climatique: la chenille du pin monte vers le nord car les hivers sont plus doux. Et celle du chêne descend vers le sud, là où il fait plus chaud ».

Dans la région, on trouve des chenilles processionnaires du pin dans le Jura et en Haute-Saône tandis que la chenille processionnaire du chêne est



En plus d'altérer la santé des humains et des animaux, la chenille processionnaire affaiblit le végétal en se nourrissant des feuilles et aiguilles des arbres. Photo Eric Thiébaut

déjà présente dans tous les départements.

Des effet sur l'homme et l'environnement

Particularité de ces insectes : en plus d'affaiblir le végétal, en se nourrissant des feuilles et aiguilles des arbres, ils impactent la santé. « Le contact avec leurs poils urticants peut provoquer des réactions allergiques, cutanées ou oculaires s'ils sont transportés par le vent. Cela peut paraître anec-

dotique mais ça arrive souvent ». Ils peuvent aussi entraîner des troubles du système respiratoire ou digestif, sans oublier les animaux : chats, chiens, cheval. « S'ils prennent des chenilles dans la gueule, leur langue se nécrose et ils peuvent la perdre », met en garde Émilie Leboucher. D'où l'intérêt pour les collectivités d'être bien au courant de la problématique.

Mardi 21 mai, élus et collectivités de toute la région sont conviés à participer à des ateliers dans le cadre de la pre-

mière édition régionale de la journée nationale des chenilles processionnaires, à Dole. Quatre webinaires seront également organisés entre le 28 mai et le 6 juin. Objectif: leur donner les clés afin de mettre en œuvre « une lutte concrète contre la propagation des chenilles dans des zones prioritaires au niveau de la santé: aux alentours des parcs, des Ehpad, des écoles, des centres de santé ».

Depuis deux ans, tout un chacun peut signaler la présence des chenilles processionnaires en remplissant un formulaire en ligne. « Une application téléchargeable sera bientôt disponible », annonce Mme Leboucher. « Plus on a de signalements, plus on a de connaissances précises. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'arrêtés préfectoraux dans la région, mais, s'il y a des données cela montrera que les chenilles sont là et que c'est un problème sanitaire ». Un arrêté rendrait obligatoire la lutte contre les chenilles processionnaires jusqu'aux particuliers. « À l'heure actuelle, on peut agir jusqu'aux communes. Si c'est sur le domaine privé, on peut

informer et encourager la bonne volonté de la personne ».

En Franche-Comté, les chenilles du pin entrent en procession de mi-février à mimai: elles descendent des arbres pour s'enfouir sous terre avant de ressortir en papillon début juin. Les chenilles du chêne, quant à elles, se transforment au sein du nid, plaqué sur les troncs des chênes et entrent en procession la nuit, pour se nourrir.

Quelles solutions?

Lorsqu'elles représentent un risque pour les populations, des solutions existent, en fonction du type de chenilles, pour stopper leur développement : « détruire manuellement le nid, poser des pièges à collier -un collier qui fait le tour de l'arbre avec un sac dans lequel les chenilles tombent-. installer des nichoirs pour attirer mésanges qui les mangent ou bien des gîtes à chauvessouris... Mettre des pièges à phéromones pour les papillons... » Toutes ces options seront présentées ce mardi.

• Eléonore Tournier

Infos et signalement sur chenille-risque.info